

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Office de Promotion et de Gestion Immobilière De MEDEA

N°...../ DG /2026

Médéa Le:

NIF : 000826034303350

AVIS D'ATRIBUTION PROVISoire DES MARCHES
DE L'AVIS DE CONSULTATION N°07/2026

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Médéa, adresse : Boulevard de l'ALN Ain d'Heb –MEDEA, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis de consultation **N°07/2026**, paru en date du **21/02/2026**, dans les quotidiens nationaux «**Les Enjeux Eco**» et «**المستثمر**», relatif au **Reste à réaliser des 30 logements y/c VRD à DJOUAB (Programme 1000 logements publics locatifs année 2024 –2^{eme} Tranche Complémentaire)** comme cité ci-dessous, qu'après évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement à :

| N° Lot | Attributaire provisoire | Note de l'offre Technique Obtenue | Montant de l'offre financière (TTC) (Logts + Vrd) | Délai proposé | Critère de choix |
|--|--|-----------------------------------|--|----------------|--|
| Reste à Réaliser des 30 logements publics locatifs y/c VRD à DJOUAB | <u>Cocontractant :</u> Groupement « OUAIL Abderraouf + DAHIM Noureddine » Gérant : « OUAIL Abderraouf » N° Fiscal du gérant : 195264600836116 | 60.00 pts > 40 pts | Montant Avant Correction : 103.315.143.15 DA Montant Apres Correction : 103.315.143.15 DA | 10 Mois | Offre Unique éligible et qualifiée techniquement Conforme au cahier des charges |

Les soumissionnaires, sont invités, à se rapprocher des services de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Médéa, adresse : Boulevard de l'ALN Ain d'Heb – MEDEA dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

La commission des marchés publics de la Wilaya de Médéa est compétente pour l'examen de tout recours des soumissionnaires qui doit être introduit dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux.